

Simplification des lignes directrices relatives au rapport sur le point de vue de l'enfant

A. Informations préliminaires

- 1. Page couverture**
- 2. Objet**
- 3. Limites du processus ou du rapport**
- 4. Résumé des sources d'information**
 - a. Nom de chaque enfant interrogé ou contacté*
 - b. Résumé des propositions parentales de chaque plaideur adulte (préciser la source d'information)*
 - c. Résumé des contacts avec chaque plaideur adulte, le cas échéant*
 - d. Détails relatifs aux dossiers du tribunal ou aux autres documents fournis ou examinés*
 - e. Noms des collatéraux interrogés ou contactés*
 - f. Détails relatifs à l'utilisation d'instruments informels ou formels*

B. Corps du rapport

- 5. Détails relatifs aux contacts avec l'enfant ou aux entrevues de celui-ci**
 - a. Informations préliminaires*
 - b. Observations détaillées et informations recueillies*
 - c. Déterminer le point de vue et les préférences de l'enfant*
 - d. Résumé du point de vue et des préférences de l'enfant et impressions sur ceux-ci*
- 6. Détails relatifs aux contacts avec le plaideur adulte**
- 7. Résumés, conclusions et, le cas échéant, recommandations**
 - a. Impressions générales sur la validité du processus*
 - b. Recommandations relatives à une intervention ultérieure, le cas échéant*
 - c. Résumé de la conformité aux codes de conduite ou aux obligations éthiques ou légales*
 - d. Accès au rapport et diffusion de celui-ci*
- 8. Pièces jointes**
 - a. Curriculum vitæ de l'évaluateur*
 - b. Références à des travaux de recherche publiés*